

Compte-rendu du conseil municipal

du 7 février 2019

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1^{er} adjoint, Dominique REMY 3^{ème} adjoint, Anne-Sophie MOREAU 4^{ème} adjointe, Jean-Marie CREPEL, Katy DE SOUZA, Michel DEMEURE, Jean-Gabriel DEPINOY, Sylvie DUSAUTOY, Marie-Christine POLLET, Mathieu SMAGGHE, Christelle VANHERSECKE.

Etaient excusés : Brigitte DEBRAUWERE qui donne un pouvoir à JL LEFEBVRE
Cédric DUBOIS

Dans ce numéro

- 1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2 ACTUALITE INTERCOMMUNALE
- 3 DELEGATION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
- 4 DELEGATION ACTION SOCIALE SENIOR
- 5 DELEGATION AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE
- 6 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION
- 7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE
- 8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- 9 INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2019

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité le 26 décembre 2018.

2 Actualité intercommunale

2.1 POINT SUR LES DERNIERES REUNIONS DE LA CCPC

- Le 22 janvier : réunion de la commission P.C.A.E.T

Travail sur la stratégie à mettre en place et le plan d'action autour de 5 axes :

- ✓ Production (au sens large pas seulement énergie)
- ✓ Habiter (mieux)
- ✓ Se déplacer (autrement)
- ✓ S'adapter (aux changements climatiques)
- ✓ Consommer (responsablement)

- Le 28 janvier : bureau de la C.C.P.C.

Lors de cette réunion des maires nous avons :

- ✓ Fait un point sur la démarche P.A.D.D
- ✓ Echangé sur le débat d'orientation budgétaire (D.O.B)
- ✓ Validé l'ordre du jour du conseil communautaire de février

- Le 05 février : réunion de la commission 3 « aide à la personne »

Plusieurs points ont été examinés lors de cette réunion

- ✓ La semaine bleue du mois d'octobre 2019 et sa programmation
- ✓ Subvention aux associations d'aide à la personne
- ✓ Point sur le paiement à l'inscription des ALSH
- ✓ Subvention des manifestations « labellisées »
- ✓ Subvention de la fête aux poireaux

2.2 POINT SUR LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers du dépôt du permis d'aménager rectificatif en date du 01/02/2019. Il y a actuellement 4 demandes d'entreprises pour s'installer sur la ZAC. Les premiers travaux pourraient débuter en septembre 2019.

Zone d'activité : le permis est déposé.

3 Délégation Education Enfance Jeunesse

3.1 ORGANISATION DE L'ECOLE A LA RENTREE 2019 SUITE A L'ANNONCE DE CREATION D'UN POSTE DE PROFESSEUR DES ECOLES

*Ecole Pablo Picasso :
ouverture d'une 7^{ème} classe*

Monsieur le Maire informe le conseil de la confirmation faite, par madame l'inspectrice de l'Education Nationale, de l'octroi de moyens supplémentaires à la rentrée 2019 ce qui devrait se traduire par un poste d'enseignant. Nous devons donc envisager la création d'une septième classe sachant que les projections d'effectifs sur 4 ans ne devraient pas permettre la pérennité de ce poste. En effet une hypothèse plausible démontre que ce moyen supplémentaire ne sera pas reconduit en septembre 2020. Monsieur le Maire proposera donc au conseil de favoriser l'achat d'un bâtiment modulaire qui peut être redéployé sur un autre site.

3.2 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE SEPTIEME CLASSE (POUR AVIS)

Monsieur le Maire informe le conseil de la décision de l'Education Nationale, notifiée par son inspectrice, de la création de moyens supplémentaires à la rentrée du 1er septembre 2019 par la création d'une septième classe.

Compte tenu de l'urgence la solution de l'achat d'un bâtiment modulaire s'impose.

Trois sociétés ont été sollicitées et le montant du devis le plus intéressant est de 57 410 € (cinquante sept mille quatre cent dix euros) Hors Taxes.

Compte tenu de ce montant, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à faire une demande de subvention, dans le cadre de la « dotation de soutien à l'investissement local » (D.S.I.L.) pour un montant de 22 964 € (vingt deux mille neuf cent soixante quatre euros) représentant 40 % du montant Hors Taxes.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

3.3 ORGANISATION DES INSCRIPTIONS A L'ECOLE POUR LES ENFANTS NES EN 2016

Monsieur le Maire informe le conseil que nous allons faire la préinscription des enfants nés en 2016 dans le courant de la dernière semaine de février. Compte tenu du nombre important des naissances en 2016, il est peu probable que nous puissions accueillir des enfants nés au-delà.

Dans le courant de la première quinzaine de mars, les familles seront reçues par le directeur d'école qui procédera à leur admission.

3.4 CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DES « JEUNES POUSSES » POUR 2019 (POUR AVIS)

Conformément aux articles 15 à 22, loi 88-13, 5/1/88 ; instr. CP 89-18 MO, 30/1/1989 ; art.L1612.1, du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Toutefois, en application de l'instruction n°85 147 MO du 20 novembre 1985 et notamment son article 122.52, les crédits qui figurent au compte 657 ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution. Une délibération peut intervenir avant le vote du budget primitif sous réserve d'être reprise et complétée, au besoin, lors du vote de celle-ci.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée

-d'accorder une avance sur la subvention 2019 à l'association « Les Jeunes Pousses » pour un montant de 26 000€.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

3.5 DEMANDE DE SUBVENTION A LA C.A.F POUR TRAVAUX AU MULTI-ACCUEIL (POUR AVIS)

Monsieur le Maire informe les élus des difficultés rencontrées par le multi accueil des Jeunes Pousses, pendant la période estivale à savoir l'impossibilité de rafraîchir la pièce où se trouvent les bébés.

Suite à la visite d'un thermicien des travaux doivent être envisagés : persiennes sur les vélux, VMC, ouverture électrique d'un vélux.

De plus, pour des questions de sécurité la porte doit être changée.

Le montant total des travaux s'élève à 11 508 € H.T.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à faire une demande de subvention à la CAF d'un montant de 4 603.20 € H.T. représentant 40 % des travaux.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

4 Délégation Action Sociale Senior

4.1 POINT SUR NOTRE PARTENARIAT AVEC L'U.F.C.V

Un nouvel atelier va faire son apparition à l'U.F.C.V, un atelier Belote qui va être animé par Mme Brigitte COLLET au Foyer Associatif de Wannehain.

Les inscriptions sont à faire auprès d'Anaïs Robillard coordinatrice animation et vie sociale et de Manon Mouriks volontaire en service civique.

La Mairie de Wannehain est soucieuse de répondre aux besoins et aux attentes de la population. Elle a fait appel à l'U.F.C.V pour établir une enquête de terrain, auprès des personnes de plus de 65 ans, concernant les loisirs et la vie sociale.

D'ici quelques jours, Anaïs ROBILLARD et Manon MOURIKS visiteront les seniors de 65 ans et plus et leurs proposeront un questionnaire.

4.2 CALENDRIER PROVISOIRE DE REALISATION DU BEGUINAGE

Monsieur le Maire informe les élus que la Société FONCIADEL, en collaboration avec le bailleur social Logis Métropole, va bientôt déposer le permis d'aménager du béguinage. Monsieur le Maire espère un début des travaux dans le courant du dernier trimestre 2019.

5 Délégation Aménagement et cadre de Vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel DEMEURE, adjoint au maire délégué aux travaux, informe les élus que les travaux de voiries chemin de la Vache Bleue et Chemin Vert ont été réceptionnés avec l'entreprise DTR et la CCPC. Des imperfections ayant été constatées l'entreprise reviendra courant avril pour refaire une partie de chaussée en enrobé qui été faite dans de mauvaises conditions climatiques et ensuite pour enherber.

5.2 MANIFESTATIONS A VENIR

Après avoir réuni la commission environnement, Michel DEMEURE informe les élus que des bacs à fleurs seront installés à différents endroits : Foyer, rue de France, Médiathèque, croisement Crocus. Des jardinières seront mises sur les barrières de ville.

5.3 TRAVAUX A REALISER DANS LA CLASSE MATERNELLE POUR AMENAGEMENT DU DORTOIR

Michel DEMEURE informe le conseil qu'il est prévu d'agrandir le dortoir de la classe maternelle. Une réunion se fera le mercredi 6 mars avec le service technique pour établir un plan des travaux.

6 Délégation Finance et Administration

6.1 CALENDRIER D'ELABORATION DU BP 2019

Alain Fournier, premier adjoint, présente le calendrier d'élaboration du budget primitif 2019. Les éléments du compte administratif sont maintenant connus, reste à les comparer avec le compte de gestion que doit nous faire parvenir prochainement le Trésorier. Les échéances sont les suivantes :

- durant les vacances scolaires d'hiver, transmission du budget exécuté en 2018 par délégation afin que les adjoints puissent recouper, analyser et organiser les commissions thématiques en vue d'élaborer leurs propositions pour 2019. Propositions qui devront être envoyées à l'adjoint aux finances début mars

- commission finances fin février ou début mars : analyse du compte administratif et préconisations pour le BP 2019

- élaboration courant mars avec le souhait d'avoir en temps utile les données de l'Etat

- vote CA 2018 et BP 2019 au conseil municipal du 4 avril.

Séniors : un nouvel atelier UFCV

Béguinage : début des travaux fin 2019

Fin des travaux rues du Chemin Vert de la Vache Bleue

6.2 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON-COMPLET (POUR AVIS)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 janvier 2019

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 novembre 2018,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet (32/35ème) en raison d'une modification de la durée hebdomadaire de travail (passage à temps complet).

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non-complet (32/35ème).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 7 février 2019,

Filière : Administration

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territoriaux

Grade : Adjoint d'administratif principal de 2ème classe à temps non-complet :

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

6.3 REMPLACEMENT DU 2^{EME} ADJOINT SUITE A SA DEMISSION (POUR AVIS)

Monsieur le Maire rappelle aux élus la démission d'Anne BENEZECH, 2ème adjointe, et donne lecture de l'arrêté du Préfet qui entérine cette démission du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en cas de cessation de fonction d'un adjoint, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang. Si, par exemple le deuxième adjoint cesse ses fonctions, le troisième adjoint devient deuxième adjoint, et ainsi de suite. Si un nouvel adjoint est élu en remplacement de celui qui a cessé ses fonctions, il prend place au dernier rang du tableau.

Monsieur le Maire propose donc la nomination de Michel DEMEURE en qualité de 4ème adjoint. Le tableau des adjoints s'établissant ainsi :

- Alain FOURNIER 1er adjoint
- Dominique REMY 2ème adjoint
- Anne-Sophie MOREAU 3ème adjoint
- Michel DEMEURE 4ème adjoint

Et précise que le tableau des indemnités est inchangé en dehors de la suppression de l'indemnité d'Anne Bénézech.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

6.4 ACTIVITE DU SECRETARIAT EN 2018

Monsieur le Maire remercie le secrétariat pour l'activité importante constatée en 2018 tant en matière d'urbanisme que d'état civil.

Il cite quelques chiffres significatifs de ces activités :

- 14 permis de construire et 23 déclarations préalables
- 27 D.I.A et certificats pour les notaires
- 26 A.T.P et autorisations de voirie
- 31 informations sur les certificats d'urbanisme (C.U)
- 5 C.U
- 22 arrêtés de circulation et stationnements/travaux
- 9 mariages, 2 parrainages civils et 4 PACS
- 11 livrets de famille
- 14 avis de mention (décès, mariages, divorces, etc ...)
- 165 demandes d'actes et réponses aux notaires
- 20 avis de naissance et mises à jour du fichier population
- 21 recensements militaires

7 Délégation Animation du Village

7.1 [LES ANIMATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL](#)

Le 13 janvier : Médiathèque : exposition porcelaine froide qui a engendré un atelier régulier.

Le 27 janvier : vœux du Maire : bonne participation.

Le 02 février : Atelier couture/tricot organisé à la Médiathèque en association avec les Jeunes Pousses.

Le 09 février : atelier Porcelaine Froide organisé par la Médiathèque.

Le 09 février : repas organisé par l'Ape

Le mois de février est habituellement calme au niveau des manifestations.

7.2 [CALENDRIER DES FETES 2019](#)

Le calendrier a été distribué, avec un premier semestre presque définitif. Le second semestre est plus prévisionnel au vu des éventuels changements de présidence dans nos diverses associations.

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Nous, Jean-Luc LEFEBVRE, Maire de la Ville de Wannehain, agissant en cette qualité,

- Vu la délibération n° 2014-03-30-4 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,
- Vu la délibération n° 2014-06-26-4.2 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2014,
- Vu la délibération n° 2016-09-08-5.4 du Conseil Municipal en date du 08 septembre 2016,

portant délégation dans les domaines énumérés en l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

DECIDONS

8.1 [RECOURS EN JUSTICE CONTRE LE SENS INTERDIT WANNEHAIN/BACHY : APPEL A UN AVOCAT](#)

Suite au recours formulé contre l'instauration d'un sens unique entre Bachy et Wannehain sur la route dite « de Bachy », et la réception de la notification du tribunal administratif en date du 7 janvier 2019, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision (en concertation avec les adjoints) de faire appel à Maître Dimitri DEREGNAUCOURT pour défendre les intérêts de la commune.

8.2 [PROLONGATION DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE N.F.I](#)

Suite à la proposition de la société Nord France Informatique de regrouper nos deux contrats « logiciels » et « matériel » en un seul contrat, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'un contrat « logiciels » et « matériel » pour quatre ans (2019 - 2022) avec la société Nord France Informatique.

9 Informations/Questions diverses

- Réunion « grand débat » organisée à Wannehain

Monsieur le Maire rappelle que nous avons organisé un débat avec la population dans le cadre du grand débat national. L'idée première était d'apporter des éléments de réponse entre concitoyens pour leur permettre, dans un second temps, de répondre aux quatre questionnaires.

Monsieur le Maire se félicite de la participation d'une trentaine d'habitants et du respect et de la courtoisie qui ont régné lors des échanges.

Il remercie les élus qui ont participé et souligne que la présence de la députée Charlotte LECOQCQ a été appréciée par une majorité des présents.

- soutien à la résolution du 101ème congrès de l'A.M.F (pour avis)

Le document ayant été envoyé tardivement aux conseillers, le conseil ne s'est pas prononcé sur la résolution de l'A.M.F

La séance est levée à 22h00

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 21 mars 2019